

**Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil municipal lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 20 mai 2025.**

**PROCÈS-VERBAL** de la 547<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 5 mai 2025, à 19 h 32, au lieu habituel des délibérations, diffusée en direct sur la page Facebook et sur la chaîne YouTube de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

**SONT PRÉSENTS :** Mme la mairesse Céline Brindamour ainsi que les conseillers et conseillères M. Benjamin Turcotte, Mme Valérie Dufour, Mme Èveline Laverdière, M. Martin Lavoie, Mme Sylvie Hébert et M. Yvon Rodrigue.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :** Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière et Me Annie Lafond, assistante-greffière.

**EST ABSENT :** M. Jean St-Jules, conseiller.

Les membres du conseil présents formant quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION 2025-136**  
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE l'ordre du jour de la 547<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 5 mai 2025 à 19 h 32, au lieu habituel des délibérations, diffusée en direct sur la page Facebook et sur la chaîne YouTube de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté tel que rédigé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2025-137**  
Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 avril 2025.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le procès-verbal de la 546<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le mardi 22 avril 2025 à 19 h 30 au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par l'assistante-greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2025-138**  
Adoption du règlement 2025-22 - Amendement au règlement 2021-19 sur la circulation.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le règlement 2025-22 amendant le règlement 2021-19 sur la circulation, soit et est adopté tel que rédigé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**AVIS DE MOTION**  
Règlement 2025-23.

Par les présentes, le conseiller Benjamin Turcotte:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2025-23 amendant le règlement 2023-22 concernant l'aménagement de café-terrasse et de placotter, ainsi que l'occupation du trottoir;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

L'objet de ce règlement consiste à permettre à d'autres établissements que ceux de type restaurant ou débit de boissons alcoolisées d'aménager un café-terrasse, de ranger à l'extérieur l'équipement d'un café-terrasse non ceinturé, d'occuper l'espace résiduel d'une case de stationnement déjà occupée par un café-terrasse sur au moins 2 m de sa longueur. Ces mesures ont pour objectif de stimuler l'occupation de l'espace public.

**RÉSOLUTION 2025-139**

Autorisation de signature d'une lettre d'entente relative à l'entreposage de matériel d'urgence avec La Société canadienne de la Croix-Rouge du Québec.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'entente relative à l'entreposage de matériel d'urgence dans les locaux de la Ville, d'une durée de trois ans, à intervenir avec La Société canadienne de la Croix-Rouge du Québec, dans le cadre de la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2025-140**

Autorisation de parcours pour l'activité Cyclo-Titour CMAC Thyssen.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Lavoie,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal autorise la balade Cyclo-Titour CMAC Thyssen à circuler sur le parcours suivant, le dimanche 15 juin entre 7h et 17h, aux conditions usuelles à de telles autorisations:

- le départ aura lieu depuis la Place Agnico-Eagle, empruntant la rue Iberville puis le boulevard Lamaque jusqu'à la 7<sup>e</sup> Rue, de là en direction nord jusqu'au rond-point du boulevard Jean-Jacques-Cossette; le même itinéraire sera suivi en sens inverse au retour;

- le reste du parcours concerne les routes provinciales sous l'autorité de Transports Québec.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2025-141**

Approbation de la liste des salaires versés et des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2025.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2025, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 7 886 633,90 \$ (certificat de crédits suffisants n° 229), soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTION	MONTANT
Salaires versés (périodes 05 & 06)	1 014 476,32 \$
Chèques émis (182908 à 183034)	828 673,39 \$
TEF émis (T17923 à T18238)	4 659 128,64 \$
Comptes à payer	1 384 355,55 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>7 886 633,90 \$</b>

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**COMMENTAIRE**

Dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice financier 2024.

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose le rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport du vérificateur.

La mairesse fait lecture du communiqué de presse.

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant la fourniture de services professionnels en environnement - suivis environnementaux des dépôts à neige de la gravière Barrette et des secteurs Ouest et Est ainsi que du lieu d'enfouissement sanitaire pour les années 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule soumission a été déposée dans les délais requis, soit:

Soumissionnaire	Pointage intérimaire	Montant incluant les taxes	Pointage final
Stantec Experts - conseils ltée	88	268 867,96 \$	3,27

ATTENDU QUE la conformité de la soumission a été constatée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville peut négocier une diminution de prix en présence d'un soumissionnaire unique étant donné l'écart important avec celui prévu à l'estimation;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a présenté un prix révisé à 224 819,79 \$ incluant les taxes sans affecter sa qualification en regard des obligations prévues aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE ces services professionnels en environnement sont nécessaires afin de permettre à la Ville de respecter ses obligations légales auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage final le plus élevé, au prix révisé;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

#### **RÉSOLUTION 2025-142**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels en environnement - suivis environnementaux des dépôts à neige ainsi que du lieu d'enfouissement pour les années 2025, 2026 et 2027 et octroi du contrat à Stantec Experts-conseils ltée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels en environnement - suivis environnementaux des dépôts à neige de la gravière Barrette et des secteurs Ouest et Est ainsi que du lieu d'enfouissement sanitaire pour les années 2025, 2026 et 2027, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à l'unique soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé au montant révisé de 224 819,79 \$ incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant la fourniture de services professionnels d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des sols - réfection de trottoirs et bordures de béton de ciment, mise en place de béton bitumineux et travaux connexes;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Pointage intérimaire</b>	<b>Montant incluant les taxes</b>	<b>Pointage final</b>
Groupe ABS inc.	75	387 689,23 \$	1,93
AtkinsRéalisis Canada inc.	80	484 627,90 \$	1,65

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage final le plus élevé;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2025-143**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des sols et octroi du contrat à Groupe ABS inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des sols - réfection de trottoirs et bordures de béton de ciment, mise en place de béton bitumineux et travaux connexes, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage final le plus élevé, à savoir Groupe ABS inc., pour un montant de 387 689,23 \$ incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant la fourniture de matériaux usinés pour des travaux à réaliser sur divers sites de la Ville au cours de la prochaine saison estivale;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux des trois entreprises invitées ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

Soumissionnaires	Montant incluant les taxes
Wolseley Canada inc.	28 720,11 \$
Marcel Baril Ltée	28 349,71 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2025-144**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de matériaux usinés pour des travaux sur divers sites de la Ville et octroi du contrat à Marcel Baril Ltée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de matériaux usinés pour des travaux sur divers sites de la Ville soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Marcel Baril Ltée, pour un montant de 28 349,71\$ incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant la fourniture d'isolant thermique de polystyrène extrudé;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant incluant les taxes</b>
Vumat inc.	455 459,24 \$
Wolseley Canada inc.	454 191,16 \$
Construction Trem-Nor inc.	539 400,53 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2025-145**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'isolant thermique de polystyrène extrudé et octroi du contrat à Wolseley Canada inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Valérie Dufour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'isolant thermique de polystyrène extrudé, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Wolseley Canada inc., pour un montant de 454 191,16 \$ incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant la réalisation des travaux dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées - secteur de l'aéroport régional de Val-d'Or (phase I);

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant incluant les taxes</b>
9078-9348 Québec inc. (TEM Entrepreneur Général)	6 465 784,25 \$
Construction UBIC inc.	6 951 077,04 \$

9148-3701 Québec inc. (Ysys Corporation)	7 173 582,32 \$
9200-2088 Québec inc. (Duroking construction)	7 493 977,68 \$
CML Entrepreneur Général inc.	8 789 588,81 \$
2645-3530 Québec inc. (Hardy Construction)	9 061 379,88 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2025-146**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation de travaux dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées - Secteur de l'aéroport régional de Val-d'Or (phase I) et octroi du contrat à 9078-9348 Québec inc. – TEM Entrepreneur Général.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation des travaux dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées - secteur de l'aéroport régional de Val-d'Or (phase I), soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir 9078-9348 Québec inc. (TEM Entrepreneur Général), pour un montant de 6 465 784,25 \$ incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant la réalisation de travaux de réfection de trottoirs et de bordures de béton de ciment, la mise en place de béton bitumineux et autres travaux connexes;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant incluant les taxes</b>
Construction Norascon inc.	4 664 535,75 \$
Groupe Colas Québec inc.	5 259 458,31 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2025-147**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation de travaux de réfection de trottoirs et de bordures de béton de ciment, la mise en place de béton bitumineux et autres travaux connexes et octroi du contrat à Construction Norascon inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation de travaux de réfection de trottoirs et de bordures de béton de ciment, la mise en place de béton bitumineux et autres travaux connexes, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Construction Norascon inc., pour un montant de 4 664 535,75 \$ incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant la réalisation de travaux mécaniques pour le remplacement au condenseur de la bibliothèque au Complexe culturel Marcel-Monette;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule des dix entreprises invitées a déposé une soumission dans les délais requis, soit:

Soumissionnaires	Montant incluant les taxes
MP Solutions inc.	68 183,65 \$

ATTENDU QUE la conformité de la soumission a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2025-148**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation de travaux mécaniques pour le remplacement du condenseur de la bibliothèque au Complexe culturel Marcel-Monette et octroi du contrat à MP Solutions inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Valérie Dufour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation de travaux mécaniques pour le remplacement du condenseur de la bibliothèque au Complexe culturel Marcel-Monette, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas et unique soumissionnaire conforme, à savoir MP Solutions inc, pour un montant de 68 183,65 \$ incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant le remplacement de la clôture du parc Graveline situé sur la rue Brisson, secteur Sullivan;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les deux entreprises invitées ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

Soumissionnaires	Montant incluant les taxes
Clôtures Abitem Ltée	35 481,51 \$
Monsieur Debeaunavet	58 689,83 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2025-149**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives au remplacement de la clôture du parc Graveline, secteur Sullivan et octroi du contrat à Clôtures Abitem Ltée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Lavoie,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives au remplacement de la clôture au parc Graveline situé sur la rue Brisson à Sullivan, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Clôtures Abitem Ltée pour un montant de 35 481,51 \$ incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QU'un plan-projet d'opération cadastrale des lots 5 561 186 et 5 561 184 du cadastre du Québec, réalisé par Matthieu Mauro, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3 815 de ses minutes, pour le compte de la Corporation de développement industriel de Val-d'Or, est soumis au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE ce plan montre la création des lots projetés 6 635 037 à 6 635 042 dont certains d'entre eux sont prévus pour être aliénés à titre de complément d'établissement aux propriétés adjacentes ayant front sur la rue Thérèse-Lacroix;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 263-3213, recommande l'approbation de la seconde version de ce plan-projet d'opération cadastrale portant la date du 25 mars 2025, laquelle respecte la limite de la zone de protection du ruisseau 639-P conformément aux engagements pris par la Ville auprès du MELCCFP via la résolution 2013-558;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

**RÉSOLUTION 2025-150**

Approbation d'un plan-projet d'opération cadastrale de lots situés à l'arrière de propriétés ayant front sur la rue Thérèse Lacroix et dans le prolongement de la rue des Manufacturiers – lots 5 561 186 et 5 561 184.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Valérie Dufour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la 2<sup>e</sup> version du plan-projet d'opération cadastrale des lots 5 561 186 et 5 561 184 du cadastre du Québec, réalisé par Matthieu Mauro, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3 815 de ses minutes pour le compte de la Corporation de développement industriel de Val-d'Or, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est approuvé tel que présenté.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE le bail 9495-41 relatif au maintien de la rampe de mise à l'eau en béton au lac Endormi dans le secteur Louvicourt prendra fin le 30 juin 2025 sans possibilité de renouvellement, alors que cette occupation en milieu hydrique doit être maintenue;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) d'octroyer un nouveau bail sur le lot de grève et en eau profonde du lit du lac Endormi situé face au lot 5 122 873 du cadastre du Québec.

QUE le conseil municipal confirme également que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.

QUE Me Annie Lafond, notaire ou la greffière, soit et est autorisée à représenter la Ville à cette fin ainsi qu'à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis afin de présenter cette demande au ministère.

QUE la mairesse et Me Annie Lafond, notaire ou la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de bail à intervenir entre les parties à cette fin ainsi que tous documents nécessaires afin de donner plein effet aux présentes résolutions.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville mène diverses interventions sur le territoire visant à bonifier et sécuriser les infrastructures destinées au transport actif;

ATTENDU QUE dans cet objectif, le conseil municipal a mandaté son Service de l'urbanisme afin de se doter d'un outil stratégique lui permettant d'avoir un portrait de la situation, et comportant des recommandations et un ordre de priorité permettant de cibler et de planifier diverses interventions à réaliser sur les 100 passages piétonniers répertoriés;

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2025-7-63, le Comité consultatif de sécurité routière et de mobilité recommande au conseil d'adopter l'étude sur les passages piétonniers réalisée par le Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

**RÉSOLUTION 2025-152**

Adoption de l'étude sur les passages piétonniers de la Ville de Val-d'Or.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal adopte l'étude sur les passages piétonniers réalisée par le Service de l'urbanisme, telle qu'elle leur a été présentée dans sa version originale du mois de mars 2025.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**COMMENTAIRE**

Correspondance.

L'assistante-greffière n'a retenu aucune correspondance à porter à l'attention du conseil municipal.

**COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

Mme Isabelle Filx Paré demande des informations sur les appels d'offres.

**RÉSOLUTION 2025-153**

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

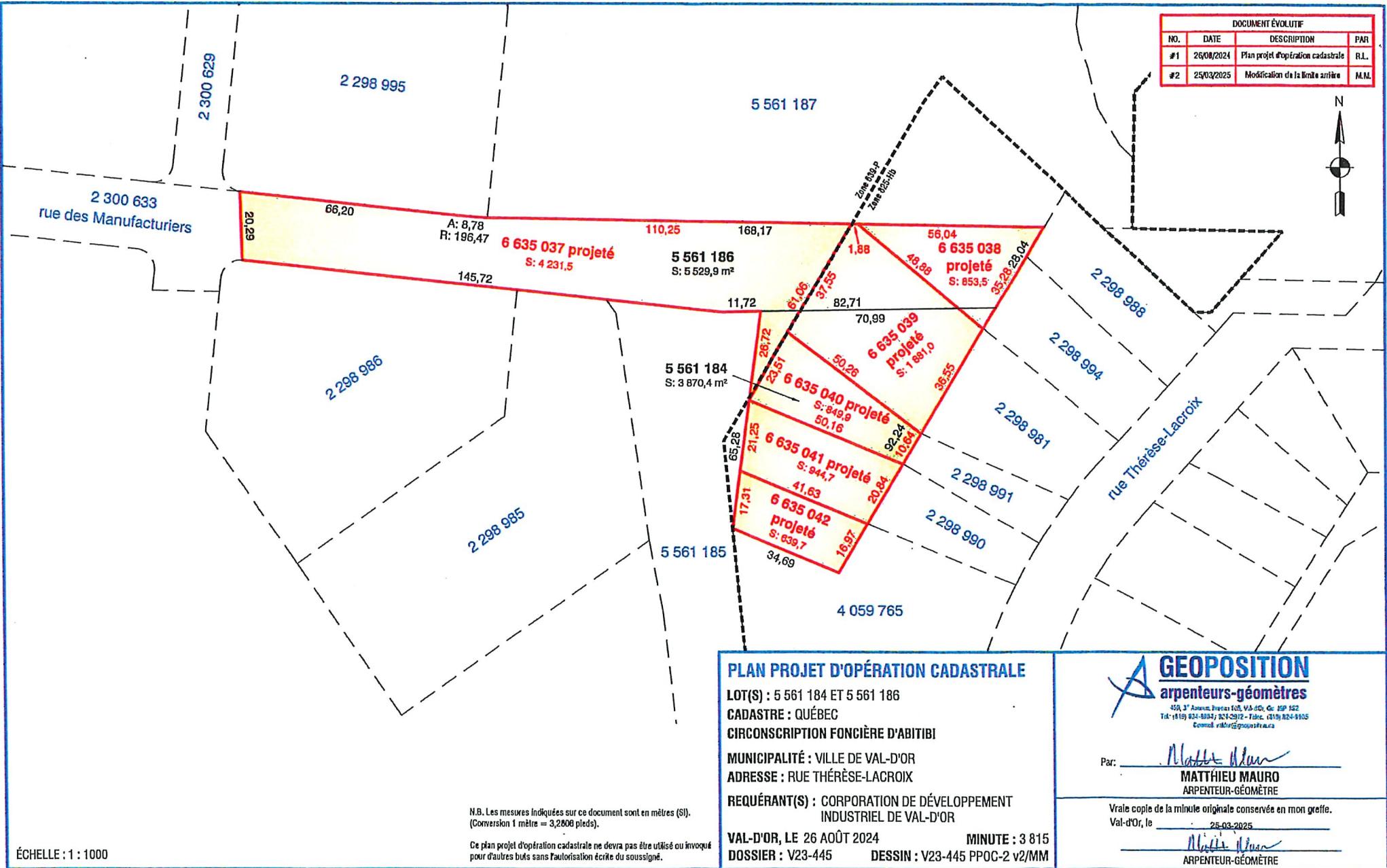
Et la séance est levée à 20 h 09.

---

**CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse**

---

**ANNIE LAFOND, notaire**  
**Assistante-greffière**



DOCUMENT ÉVOLUTIF			
NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR
#1	26/08/2024	Plan projet d'opération cadastrale	R.L.
#2	25/03/2025	Modification de la limite arrière	M.M.



Résolution 2025-150 - Annexe

**PLAN PROJET D'OPÉRATION CADASTRALE**

LOT(S) : 5 561 184 ET 5 561 186  
 CADASTRE : QUÉBEC  
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE D'ABITIBI  
 MUNICIPALITÉ : VILLE DE VAL-D'OR  
 ADRESSE : RUE THÉRÈSE-LACROIX

REQUÉRANT(S) : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE VAL-D'OR

VAL-D'OR, LE 26 AOÛT 2024      MINUTE : 3 815  
 DOSSIER : V23-445      DESSIN : V23-445 PPOC-2 v2/MM

**GEOPOSITION**  
arpenteurs-géomètres

450, 3<sup>e</sup> Avenue, Inverness 103, Val-d'Or, Qc J9P 1A2  
 Tél: (819) 824-8884 / 824-2972 - Téléc. (819) 824-9105  
 Courriel: info@geoposition.ca

Par: Matthieu Mauro  
**MATTHIEU MAURO**  
 ARPELITEUR-GÉOMÈTRE

Vraie copie de la minute originale conservée en mon greffe.  
 Val-d'Or, le 25-03-2025

Matthieu Mauro  
 ARPELITEUR-GÉOMÈTRE

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).  
 (Conversion 1 mètre = 3,2808 pieds).

Ce plan projet d'opération cadastrale ne devra pas être utilisé ou invoqué  
 pour d'autres buts sans l'autorisation écrite du soussigné.

ÉCHELLE : 1 : 1000